

CONSERVATOIRE Musique - Danse - Théâtre

12 rue docteur Massénat
Tél. 05 55 18 17 90
05 55 18 17 87

Email : severine.bel@brive.fr

Modalités d'inscription Année 2010/2011

Département des Pratiques Vocales Document à conserver

Pour la deuxième année consécutive, les inscriptions au conservatoire seront effectuées lors du guichet unique. Vous devrez rapporter les éléments indiqués ci-dessus le vendredi 3 septembre 2010 de 17 h00 à 21h00 à l'Espace des Trois Provinces.

Pour l'inscription :

Les pages : 2/3/4/5/6/7 de ce document dûment complétées.
4 enveloppes timbrées à fenêtre format 110/220.

Pour le règlement des droits de scolarité :

* Une photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2008.

Soit : paiement en une seule fois (CB, espèces, chèque)

Soit : paiement en quatre fois par prélèvement automatique accompagné des pièces suivantes :

- * Règlement financier
- * Autorisation de prélèvement
- * 2 relevés d'identité bancaire signés

Si vous ne souhaitez pas vous rendre au guichet unique, vous pouvez vous inscrire directement au conservatoire à partir du 6 septembre 2010 à 9h00.

Les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

Important

1/ Après votre admission, vous vous engagez :

- à accepter le règlement des études
- à accepter le règlement intérieur

ces documents sont à votre disposition à l'accueil du Conservatoire.

2/ **La pratique collective est obligatoire pour tous les élèves :**

pour les enfants et adolescents les chœurs Piano – Mezzo – Fortissimo

pour les adultes l'inscription au chœur est incontournable.

3/ Merci de signaler au secrétariat tout changement qui interviendrait en cours d'année scolaire : (adresse, tél , situation familiale, horaires de cours)

Rencontre parents/professeurs

Rentrée des classes

Samedi 11 Septembre de 14h à 18h

Lundi 13 Septembre

ANNEE SCOLAIRE 2010 / 2011

INSCRIPTION

Enfants

RESPONSABLE DE L'ELEVE

CIVILITE : Madame et Monsieur Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : Prénom :

Adresse (envoi du courrier) :

Code Postal et Ville :

Profession :

Téléphone domicile : Téléphone travail :

Téléphone portable : Email :

Téléphone et nom du correspondant en cas d'urgence :

CIVILITE : Monsieur Madame

NOM : Prénom :

Adresse (envoi du courrier) :

Code Postal et Ville :

Téléphone domicile : Téléphone travail :

Téléphone portable : Email :

ELEVE

CIVILITE : Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : Année scolaire 2010/2011

Prénom : Etablissement scolaire :

Date de naissance : Niveau scolaire :

Lieu de naissance :

Adresse :

C.P. et VILLE : Portable :

En cas de nécessité, nous autorisez-vous à contacter votre médecin traitant :

oui

non

si oui : Tél :

Nom :

Adresse :

Cursus Voix

* Formation musicale

* Cours Individuel

* Travail musical avec Chef de chant

* Pratique Collective obligatoire :

OU Fortissimo
 OU Mezzo
 OU Piano
 OU chœur adulte

Fortissimo	Mercredi	De 12 ans à 18 ans	13h30 à 15h30
Piano	Mercredi	De 6 ans à 8 ans	15h30 à 16h30
Mezzo	Mardi	De 9 ans à 12 ans	15h30 à 17h00

Chœur adulte 18 ans et plus.

Les cours de culture vocale (travail de la voix) sont inclus dans ces horaires

ANNEE SCOLAIRE 2010 / 2011

INSCRIPTION

Adultes

CIVILITE : Madame et Monsieur Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : **Prénom** :

Adresse (envoi du courrier) :

.....

Code Postal et Ville :

Date de naissance : **Lieu de naissance** :

Profession :

Téléphone domicile : **Téléphone travail** :

Téléphone portable : **Email** :

Téléphone et nom du correspondant en cas d'urgence :

.....

Atelier vocal

*cours collectifs ou de technique vocale

OU

* pratique vocale collective : chœur Adulte

musique de chambre

Cursus voix diplômant

* Formation musicale Adulte

* Cours Individuel du chant

* Travail Vocal avec Chef de chant

La pratique collective au sein du chœur Adulte.

Conditions d'inscription

Dès réception de votre dossier, votre inscription sera validée, **sous réserve** :

- Du règlement des droits de scolarité
- Des places disponibles
- Des conditions exigées par le règlement portant sur l'organisation des études

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais ne seront pas traités.

Je m'engage à suivre la totalité du cursus prévu par le règlement portant sur l'organisation des études (pratique individuelle, ateliers de pratiques collectives, manifestations, concerts), du Conservatoire, ou à renoncer au bénéfice de mon admission.

Date :

Signature :
(Elève majeur ou représentant)

CESSION DE DROITS D'IMAGE ET AUTORISATION DE REPRODUCTION, DIFFUSION ET EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES

Je (Nous) soussigné (s),

Mr

Mme

Agissant en qualité de..... (*père, mère, tuteur..*).

de.....

Né(e) le :

Domicilié (e) :

autorise(nt) par la présente :

Article 1 : OBJET

Le photographe désigné par le Conservatoire :

Agissant pour le compte de *la Ville de Brive-La-Gaillarde dans le cadre des opérations pédagogiques du Conservatoire.*

1) à fixer l'image de mon enfant :

2) à reproduire, diffuser et exploiter la ou les photographies prises par lui au sein du Conservatoire et représentant *mon enfant*

3) à filmer mon enfant pour reproduire un DVD.

Article 2 : DESTINATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies sont destinées à ou aux usages suivants :

1) Publication dans la presse régionale, départementale ou municipale.

2) Présentation en public lors des manifestations organisées par le Conservatoire.

3) Présentation sur le site internet de la Ville de Brive-la-Gaillarde.

Article 3 : UTILISATION PARTICULIERE

J'autorise (nous autorisons), par ailleurs le photographe ci-dessus désigné à diffuser l'image de mon enfant :..... sur les affiches confectionnées par les services municipaux ou par les studios qui agissent pour le compte de la ville de Brive-la-Gaillarde.

Article 4 : RENONCIATION A RECOURS

Je renonce (nous renonçons) à toute plainte ou poursuite (*recours et/ou action*) contre la ville de Brive-la-Gaillarde pouvant concerner l'utilisation future de ces photographies, dans la mesure où cette utilisation reste légale et conforme à la morale courante et aux descriptifs contenus dans les articles précédents.

Article 5 : DUREE DE L'AUTORISATION

Cette autorisation est valable pour la période d'une année scolaire commençant à courir le 13 septembre 2010 pour se terminer le 30 juin 2011.

Article 6 : GRATUITE

Je déclare (nous déclarons) que ces droits sont cédés sans contrepartie, notamment financière.

Article 7 : RESTRICTIONS

Ces photographies ne sont destinées qu'à l'usage exclusif du photographe agissant pour le compte de la ville de Brive-la-Gaillarde conformément à la destination prévue par la présente.

Article 8 : RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée ni à celles de mon enfant

Fait à Brive-la-Gaillarde le,

Précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

signature du père (ou tuteur)

signature de la mère (tutrice)